

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2022-1197
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-1188
CONCERNANT LES CAFÉS-TERRASSES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 25 avril 2022, le conseil a adopté le règlement N° 2022-1197 modifiant le règlement N° 2022-1188 afin de modifier l'article 10.

Le règlement N° 2022-1197 entre en vigueur le 4 mai 2022, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 26^e jour du mois d'avril 2022
et publié le 4 mai 2022



Angèle Tousignant, greffière